



UNIVERSITÉ DE
ONDOKUZ MAYIS

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
LISTE DE FRAIS SCOLAIRE

(NOUVELLES INSCRIPTIONS EN 2023)

DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX

	FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2023-2024 Cours en journée		FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2023-2024 Cours en soirée	
	PAR AN	PAR TRIMESTRE	PAR AN	PAR TRIMESTRE
FACULTÉ DE MÉDECINE	₺100.000,00			
FACULTÉ DE MÉDECINE (ANGLAIS)	₺120.000,00			
FACULTÉ D'ODONTOLOGIE	₺80.000,00			
FACULTÉ DE VÉTÉRIINAIRE	₺20.000,00	₺10.000,00		
FACULTÉ D'INGÉNIERIE	₺18.000,00	₺9.000,00		
FACULTÉ DE L'AGRICULTURE	₺15.000,00	₺7.500,00		
FACULTÉ DES SCIENCES	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ DES SCIENCES (BILOGIE MOLÉCULAIRE)	₺25.000,00	₺12.500,00		
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (PSYCHOLOGIE)	₺30.000,00	₺15.000,00		
FACULTÉ DE THÉOLOGIE	₺12.000,00	₺6.000,00	₺15.000,00	₺7.500,00

FACULTÉ D'EDUCATION	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ D'ECONOMIE ET DE GESTION ADMINISTRATIVE	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ D'ECONOMIE ET DE GESTION ADMINISTRATIVE (ANGLAIS)	₺13.000,00	₺6.500,00		
FACULTÉ DE COMMERCE DE BAFRA	₺9.000,00	₺4.500,00		
FACULTÉ DE DROIT DE ALİ FUAD BAŞGİL	₺15.000,00			
FACULTÉ DE COMMUNICATION	₺12.000,00	₺6.000,00	₺15.000,00	₺7.500,00
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ DU TOURISME	₺12.000,00	₺6.000,00		
FACULTÉ D'ARCHITECTURE	₺30.000,00	₺15.000,00		
FACULTÉ DES BEAUX ARTS	₺15.000,00	₺7.500,00		
YAŞAR DOĞU FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT	₺20.000,00	₺10.000,00	₺22.000,00	₺11.000,00
FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTE	₺25.000,00	₺12.500,00		
CONSERVATOIRE D'ÉTATS	₺20.000,00	₺10.000,00		
ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES SERVICES DE LA SANTÉ	₺20.000,00	₺10.000,00	₺22.000,00	₺11.000,00
ÉCOLE PROFESSIONNELLES	₺8.000,00	₺4.000,00	₺9.500,00	₺4.750,00
ÉCOLE DES LANGUES ÉTRANGÈRES	₺15.000,00	₺7.500,00		
MASTER (ANGLAIS 14.000,00)	₺9.000,00	₺4.500,00		
DOCTORAT (ANGLAIS 15.000,00)	₺10.000,00	₺5.000,00		
CLASSE PRÉPARATOIRE	₺20.000,00			

1- Les étudiants qui ont dépassé la durée du programme et les étudiants nouvellement inscrits sont soumis aux frais susmentionnés (sauf faculté de médecine et d'odontologie 2020 et avant).

2- Dans les programmes annuels, les frais de scolarité sont payés chaque année au début du semestre d'automne et les inscriptions aux cours sont effectuées.

3- Les étudiants qui s'inscrivent à la classe préparatoire sont tenus de payer les frais de scolarité en même temps que la classe préparatoire. Les étudiants qui réussissent le programme préparatoire poursuivent leur programme actuel la même année. Les frais de scolarité payés par l'étudiant qui échoue sont déduits des frais de scolarité de l'année suivante.

4- Les étudiants inscrits dans le cadre de l'examen pour étudiants étrangers sont tenus de payer la première tranche des frais de scolarité. En cas de désinscription, les frais de scolarité ne sont pas remboursés.

5- Frais d'inscription pour les programmes de langues étrangères dans l'enseignement supérieur : Ils représentent 1,5 fois les frais d'inscription fixés pour les programmes de master et de doctorat.

6- Les étudiants internationaux qui suivent un enseignement à distance sont soumis aux frais de scolarité de la faculté ou de l'école à laquelle ils sont inscrits.

7- La base des frais semestriels pour les étudiants bénéficiant d'un accord bilatéral est de 10 000 t.

Après la publication du décret présidentiel de 2023, les chiffres seront mis à jour si cela s'avère nécessaire.